

# DÉJOUER LA FATALITÉ

Pauvreté, familles, institutions



Enfants dans une cour insalubre, 1912.

*Exposition pour le bien-être des enfants tenue au Manège militaire, rue Craig, Montréal, octobre 1912 : guide souvenir, Montréal, Collection nationale, Grande bibliothèque, Bibliothèque et Archives nationale du Québec, 613.043209714 E9684e 1912*



# DÉJOUER LA FATALITÉ : PAUVRETÉ, FAMILLES, INSTITUTIONS

Dans une société libérale qui valorise l'initiative personnelle et la responsabilité individuelle, les inégalités sociales sont susceptibles d'être interprétées comme le reflet des mérites de chacun. Pourtant, la persistance de la pauvreté, au-delà de ses variations cycliques au fil du temps, démontre bien que nous avons affaire à un problème collectif qui révèle les fondements inégalitaires de l'organisation sociale. L'histoire de la société québécoise est profondément traversée par cet enjeu de justice sociale

Cette exposition porte sur le « moment institutionnel » de cette histoire. Entre le début du XIX<sup>e</sup> siècle et les années 1930, on assiste ici comme ailleurs au développement d'un imposant réseau d'institutions privées et publiques de prise en charge de la pauvreté, de la maladie et de la déviance : prisons, écoles de réforme, crèches, orphelinats, hospices, asiles, refuges, hôpitaux. Ces institutions, malgré leurs différences, participent à un même mouvement de recours à l'internement, donc de la mise à l'écart volontaire ou contrainte des personnes les plus vulnérables.

Quartier ouvrier, le Centre-Sud a été grandement marqué par ces nombreuses institutions qui font aujourd'hui partie de son riche patrimoine architectural de pierres grises. Cette exposition vous fera

découvrir celui-ci et les raisons de son développement. Elle vous invite aussi à regarder au-delà des murs afin de faire sortir du silence et de l'oubli les personnes considérées, à l'époque, comme indigentes, malades, folles, dépendantes, déviantes, délinquantes, incapables ou tout simplement paresseuses...



Une scène d'hiver dans un logement ouvrier.

Auguste Trichon, *L'Opinion publique*, Musée McCord, C572.A.06.581.1

# 1 • LE RÉSEAU DE RÉGULATION SOCIALE

La révolution industrielle aurait été impossible sans l'afflux constant d'une population pauvre provenant des régions rurales du Québec, de même que du Royaume-Uni, des États-Unis et, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'Europe continentale. La séparation du travail et du foyer, la dépendance à un salaire quotidien pour se nourrir et se loger, et la nouvelle discipline industrielle représentent une transformation profonde de l'expérience des familles à cette époque.

Alors que la révolution industrielle produit des richesses sans précédent, les contemporains ne cessent de se surprendre du développement d'une misère ouvrière urbaine jusqu'à la Grande Dépression des années 1930. C'est que le salariat place une bonne partie des familles ouvrières dans une situation de précarité. Le chômage, la maladie, la vieillesse, la mortalité ou même la naissance d'un enfant peut faire basculer celles-ci dans la pauvreté.

Dans une société qui leur offre peu de services sociaux, les familles recourent à de multiples stratégies, comme le travail des enfants ou l'accueil de pensionnaires, afin de se protéger contre la précarité salariale. Mais cette économie familiale, dans laquelle chaque membre se voit attribuer un rôle sous l'autorité de l'homme pourvoyeur, ne suffit pas toujours.



Sœur Thècle, 76 ans, portant secours à la famille Bergeron.

Archives Providence Montréal, M86.K2.3 (89)



De gauche à droite, de haut en bas :

Femmes empesant des cols et des poignets dans une usine, vers 1901.

N. M. Hinshelwood, Musée McCord, MP-1985.31.181

Ouvrières à l'intérieur de l'usine Viau & Frère, vers 1900.

Studio O. Allard enregistrée, Fonds Studio O. Allard photographes incorporée,  
BAAnQ Vieux-Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P244, D6644, 3

Femmes et enfants travaillant dans une usine de textile, vers 1900.

Écomusée du fier monde

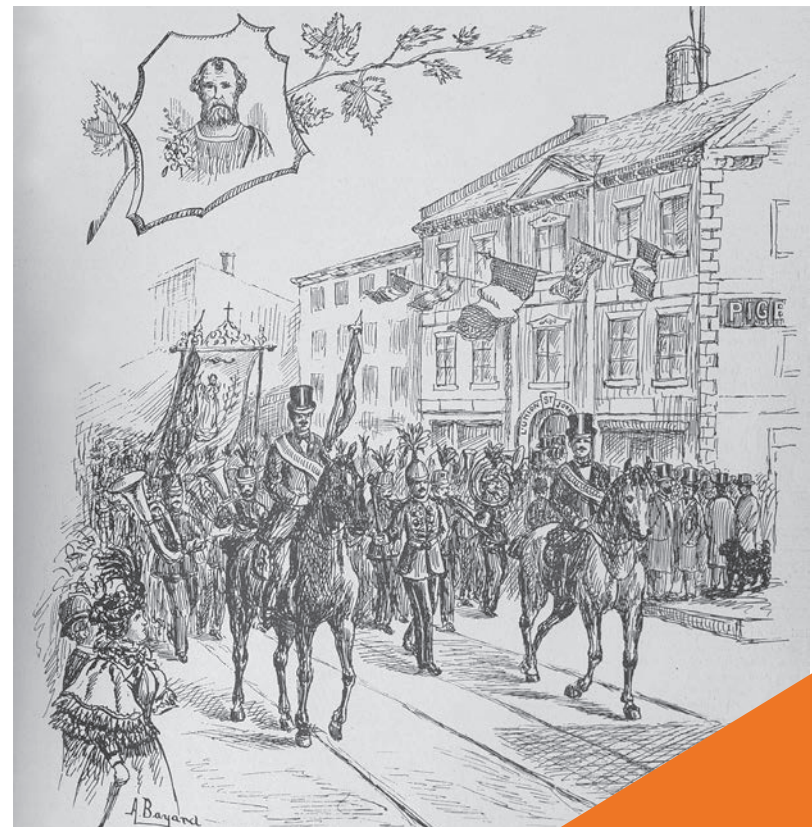
## LE MOUVEMENT OUVRIER ET LA CHARITÉ

À partir des années 1850, les travailleurs joignent de nombreuses sociétés de secours mutuels qui offrent des assurances contre les pertes de salaire associées à la maladie et au décès du pourvoyeur familial. Dans les journaux, l'Union des travailleurs de la Cité de Montréal affirme que par l'entremise de « l'association, l'ouvrier nécessiteux ne reçoit pas la charité ; il recueille le fruit de son travail... Rien donc qui puisse l'humilier... malade, infirme, il vit encore de son propre travail ».

Plusieurs travailleurs créent également des syndicats, participent à des grèves et réclament des salaires plus élevés, une diminution de la journée de travail, de meilleures conditions d'hygiène, une reconnaissance de leurs compétences. Malgré l'opposition de l'Église catholique, l'organisation nord-américaine des Chevaliers du travail suscite l'enthousiasme au sein de la classe ouvrière francophone et anglophone dans les années 1880.

L'imprimeur Alphonse-Télesphore Lépine, une des principales figures de cette organisation, est élu en 1888 dans le district de Montréal-Est, situé sur le territoire actuel de Centre-Sud. Il devient alors le premier député ouvrier et indépendant à la Chambre des communes. Comme tous les mutualistes et syndicalistes de son époque, il milite pour que le salaire de l'ouvrier soit suffisant pour qu'il puisse assurer ses fonctions de pourvoyeur familial.

Cette revendication, qui s'appuie sur une conception rigide des rôles familiaux, doit permettre aux familles d'éviter la honte de recourir à la charité privée ou publique. Dans les années 1920, le syndicaliste montréalais Gustave Francq reprend la même idée en dénonçant les « palais de misère » associés à une charité institutionnelle humiliante pour la classe ouvrière.



## L'ASSISTANCE CHARITABLE

Avant la Première Guerre mondiale, l'intervention des pouvoirs publics en matière de pauvreté se limite essentiellement à la prise en charge des indigents aliénés dans les asiles et des détenus dans les institutions carcérales. Ce sont principalement les organisations religieuses et laïques qui ont la responsabilité d'administrer et de coordonner le système d'assistance sociale québécois.

Malgré la diversité des œuvres, la logique de leurs pratiques charitables est d'une grande uniformité. Il s'agit d'une aide de dernier recours,

discrétionnaire et moralisatrice qui n'est accordée qu'aux indigents « méritants ». Ceux-ci sont généralement des enfants, des femmes et des invalides miséreux qui ne peuvent compter sur un soutien familial. Les hommes en état de travailler, dont on s'attend qu'ils pourvoient aux besoins de leurs « dépendants » familiaux, reçoivent très peu d'aide.

L'assistance charitable n'a pas l'ambition de sortir les indigents de la pauvreté. Il s'agit bien plus de soigner, de réformer et de moraliser, des objectifs atteints plus efficacement par l'hébergement et le confinement. D'où l'importance de ces établissements que sont l'asile, le refuge, l'hospice, l'orphelinat, l'école de réforme, l'hôpital ou même la prison, qui recueille sa part d'indigents tout au long de la période.

Ces institutions répondent à des besoins essentiels pour les familles pauvres. Elles détiennent cependant un grand pouvoir sur les personnes qu'elles hébergent. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'elles suscitent des sentiments ambivalents. Symboles de l'acte charitable désintéressé pour plusieurs, elles sont considérées comme des lieux humiliants et même répressifs par d'autres.



Refuge pour chômeurs de la rue Vitré à Montréal, vers 1930.

Archives de Montréal, VM166.R3370-2.930-1009-02

## 2 • LA CRIMINALISATION DE LA MISÈRE URBAINE

Jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le vagabondage, la mendicité ou la prostitution sont relativement tolérés. Dans un contexte d'urbanisation et d'industrialisation, la montée des inégalités sociales fait toutefois en sorte que ces activités sont progressivement considérées comme déviantes par rapport aux normes d'ordre public. La population marginalisée de vagabonds, de mendiants ou de prostituées est, en conséquence, de plus en plus criminalisée à partir des premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle.



Bâtiment de la Cour du recorder, vers 1930.

Archives de Montréal, VM94-Z202

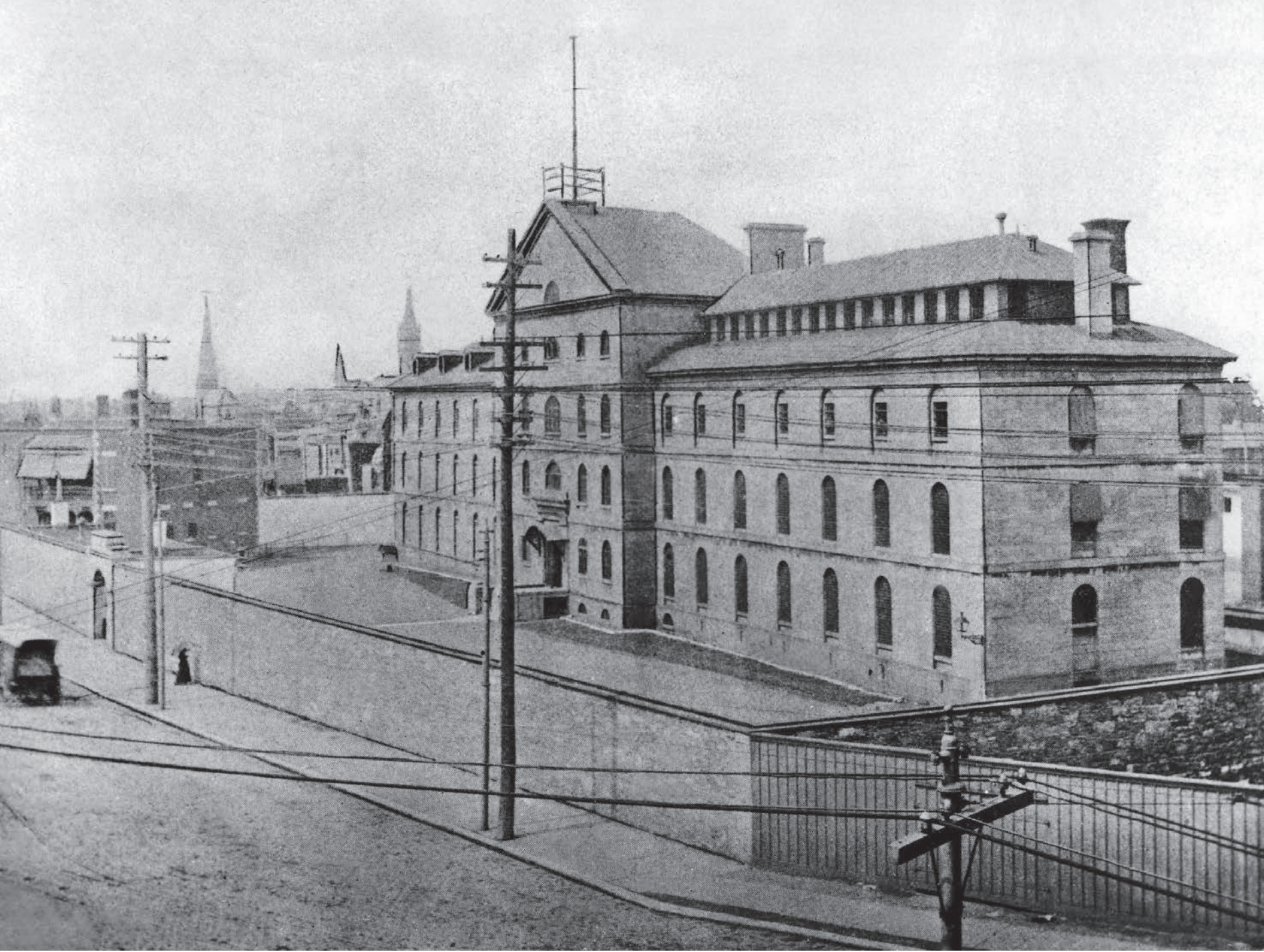
Cette volonté de réprimer la petite criminalité suscite le développement et le renforcement d'institutions de régulation sociale : les forces policières, les cours de justice pénale, les établissements d'enfermement. Divers groupes qu'on dit « réformateurs » s'inquiètent cependant d'une dynamique qui entraîne des femmes, des enfants, des vieillards et d'autres groupes marginalisés devant les cours de justice et dans les prisons.

### LA POLICE, ENTRE RÉPRESSION ET PROTECTION

La police occupe une place grandissante dans l'espace urbain montréalais à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'établissement d'une force municipale en 1842 est suivi de l'implantation progressive de postes de police à travers la ville. Le premier poste du quartier Sainte-Marie ouvre en 1844. Un siècle plus tard, Centre-Sud en compte quatre.

En plus de se pencher sur les crimes de violence ou contre les biens, les policiers consacrent une bonne partie de leur travail à la répression des désordres publics dans les quartiers pauvres. Faute d'institutions de prise en charge adéquates, les postes de police servent régulièrement d'asiles temporaires pour des sans-abris, des prostituées, des personnes ivres ou d'autres démunis.





La prison du Pied-du-Courant, rue Notre-Dame.

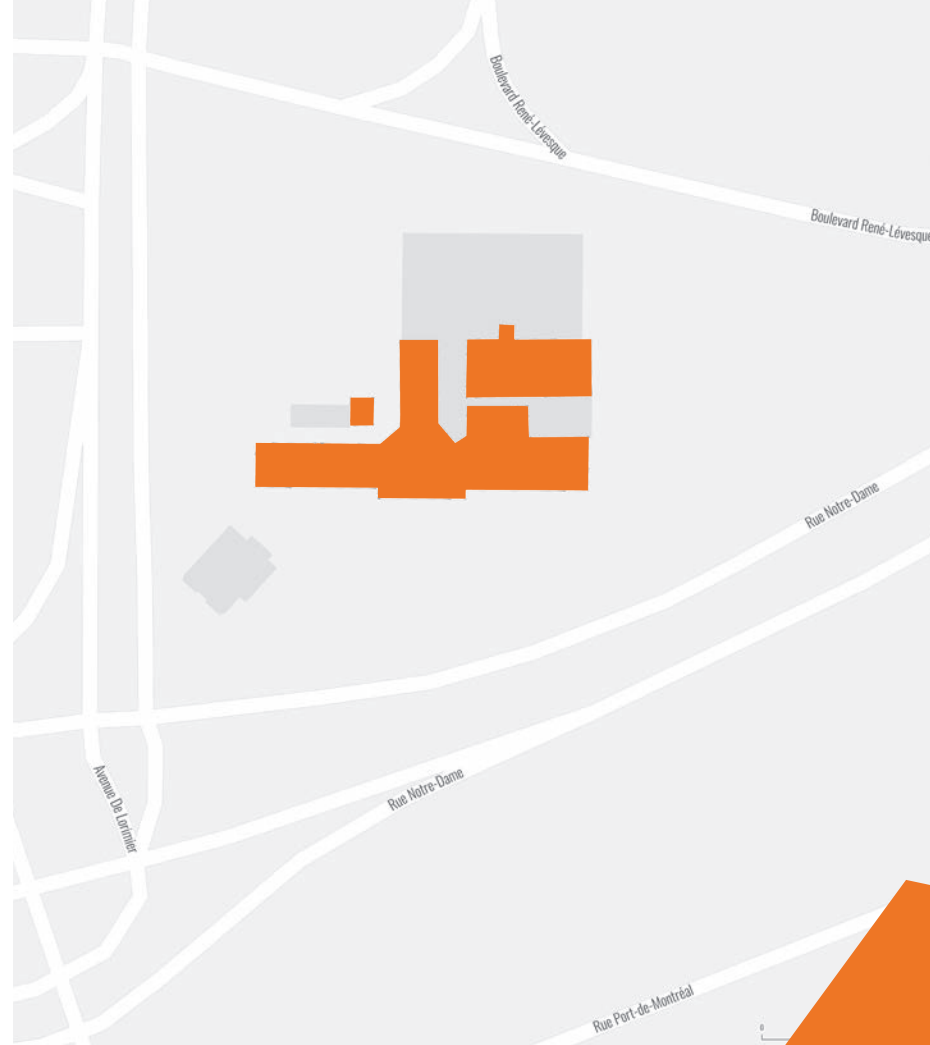
Archives de Montréal, R3082.2\_2145E-004

## LA PRISON DU PIED-DU-COURANT

La prison est de plus en plus utilisée comme moyen de régulation de la criminalité au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, et ce, même si l'amende est la sentence la plus commune. Sauf exception, le châtement corporel est remplacé par des peines d'emprisonnement. Inaugurée en 1836, la prison dite du « Pied-du-Courant » reçoit durant ses 77 ans d'existence une large gamme de détenus. On y trouve même des condamnés à mort. On y pend jusqu'à une trentaine de personnes, dont douze patriotes en 1838-1839.

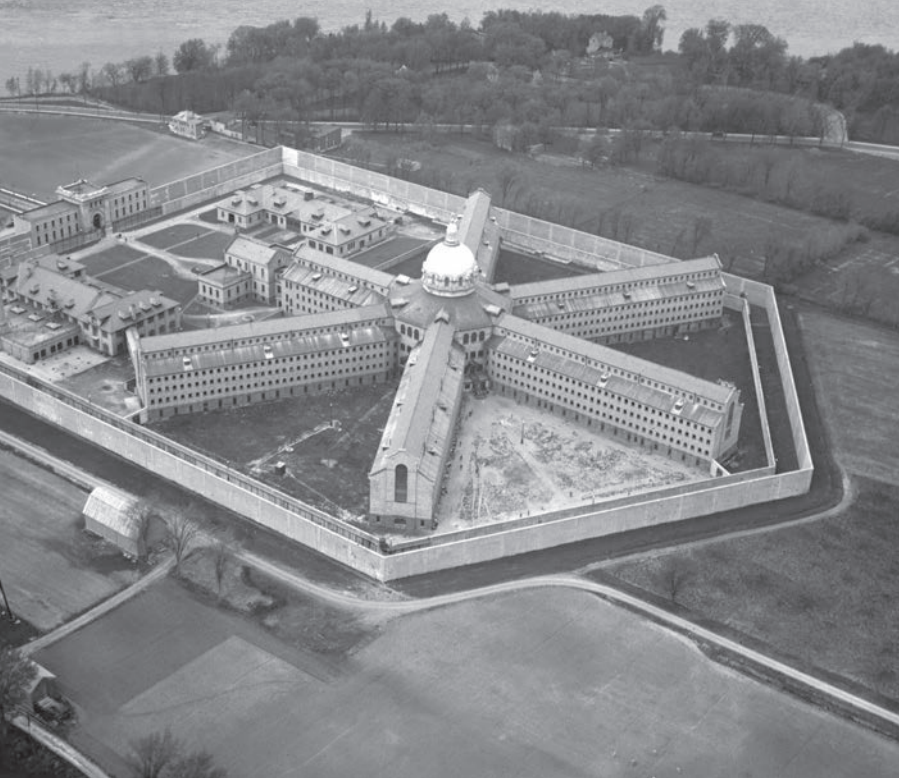
Avant tout, cet établissement est le lieu d'incarcération de dizaines de milliers de personnes qui y sont pour de petits délits comme le vagabondage, l'ivrognerie ou pour avoir troublé la paix. La majorité de ces détenus proviennent des couches les plus pauvres de la société urbaine. Des hommes et des femmes de tous les âges y sont enfermés jusqu'à la construction d'institutions carcérales spécialisées pour les mineurs et les femmes adultes dans les années 1870.

Malgré la création de ces nouveaux établissements, on dénonce toujours l'encombrement, l'insalubrité ou encore l'oisiveté présumée des détenus de la prison du Pied-du-Courant. En 1913, elle est remplacée par la prison de Bordeaux, une institution bien plus vaste. Cette dernière ne tarde pourtant pas à se remplir... et à faire l'objet de critiques répétées jusqu'à nos jours.



Emprise au sol de la Prison au Pied-du-Courant, 1912

D'après Goad, Chas. E., *Atlas of the City of Montreal and vicinity in four volumes, from official plans - special surveys showing cadastral numbers, buildings & lots*, Montréal, Chas. E. Goad, Co., civil engineers, 1912-1914.  
Cartographie : Laura Barreto, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM)



## DES PORTES TOURNANTES ?

Les insuffisances du système d'assistance expliquent pourquoi la prison devient l'une des plus importantes institutions de prise en charge de la misère urbaine. Dès les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, des femmes nécessiteuses, souvent issues de l'immigration irlandaise, cherchent par exemple à se réfugier en milieu carcéral. Elles y sont contraintes parce qu'elles ne peuvent pas compter sur des réseaux locaux de solidarité et de charité privée. En 1906, le *Daily Witness* ne peut que constater l'absurdité d'une situation qui perdure à la prison commune.

Photographie aérienne de la prison de Bordeaux, vers 1927..

Compagnie aérienne franco canadienne, Fonds Ministère des Terres et Forêts, Publications et archives gouvernementales, BAnQ Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec. E21.S110.SS1.SSS1.PK100.25

## FREE BUT HOMELESS

“Thirty-five prisoners were liberated from the Montreal Jail on Saturday, including twenty-one men and fourteen women. Most of these seemed to be much puzzled when given their liberty, having no place to go to and no money. Many of them told the jail officers that their only resource for the approaching night was to seek shelter in some police station of refuge, and it is expected that several of them will again appear before the court in a day or two, to be sent back to jail. These were released owing to Judge Lavergne's judgment of last Friday.”

*Daily Witness*, 24 décembre 1906

## L'ASILE SAINTE-DARIE

L'Asile Sainte-Darie, administré par les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers, est la prison pour femmes de Montréal de 1876 à 1964. Les catholiques et les protestantes y sont détenues dans des sections séparées. Les premières sont sous la surveillance des religieuses alors que les secondes, moins nombreuses, sont sous la responsabilité de matrones protestantes laïques. La majorité des prisonnières sont incarcérées pour des crimes liés à la sexualité et à la moralité, comme la prostitution, l'ivresse publique ou le vagabondage. Il arrive couramment que de jeunes enfants s'y retrouvent en compagnie de leur mère.

L'objectif de l'établissement est de favoriser la « réforme morale » des femmes, notamment des prostituées qui, en raison de leur sexualité dérangeante, sont considérées comme les antithèses de la féminité et de la maternité idéalisées à l'ère victorienne. Les incarcérations répétées de certains individus montrent bien que la « réforme » n'est trop souvent qu'un vœu pieux.



Emprise au sol de l'Asile Sainte-Darie, 1912.

D'après Goad, Chas. E., *Atlas of the City of Montreal and vicinity in four volumes, from official plans - special surveys showing cadastral numbers, buildings & lots*, Montréal, Chas. E. Goad, Co., civil engineers, 1912-1914. Cartographie : Laura Barreto, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM)

## TROIS ANS DE RÉFORME – PROTECTION ACCORDÉE À UN JEUNE GARÇON DE QUATORZE ANS

“ Un jeune garçon de quatorze ans, Alphonse Léonard, a été amené devant le recorder, ce matin, sous l'accusation d'avoir dérobé trois cigares, la propriété d'Emmanuel Cyr. Le recorder suppléant a pris en considération le fait que le jeune garçon était sans asile et sans protecteurs naturels, et l'a envoyé à la maison de correction pour trois ans. ”

*La Patrie*, 4 mars 1890, p. 4

Carte postale illustrant l'Asile Sainte-Darie.

Collection Michel Bazinet, Collections spéciales, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 18-42-c



## 3 • L'INVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

La prison comme mode de correction de la jeunesse déviante montre ses limites au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette institution en vient à être considérée comme une « école du crime » qui nourrit la déviance plutôt que de la combattre. C'est alors qu'on « invente » le problème social de la « délinquance juvénile », qui appelle des solutions spécifiques : défendre la société contre les comportements d'une jeunesse jugée tumultueuse et protéger les enfants vulnérables d'un environnement familial perçu comme corrupteur. En 1869, la législation québécoise sur les écoles de réforme et d'industrie offre une solution institutionnelle à ce problème. Elle respecte l'économie morale du temps : aux fautifs, la réforme ; aux innocents, l'école professionnelle.

# INSTITUT DU MONT SAINT-ANTOINE

En 1873, les Frères de la Charité ouvrent l'école de réforme pour garçons de Montréal. Cette dernière marque une rupture par rapport aux anciennes institutions. Les jeunes dorment désormais dans des dortoirs plutôt que dans des cellules. Les fondateurs proscrivent en principe les punitions corporelles et intègrent les récompenses à leurs méthodes éducatives.

L'école de réforme est le lieu d'une surveillance constante. Les garçons sont soumis à un horaire rigide qui ne procure que peu de temps libres supervisés. Le silence absolu doit être respecté, sauf durant les récréations. Malgré les principes, le personnel de l'institution a parfois recours à l'enfermement solitaire et à la fêrule pour punir les plus récalcitrants.

Les pensionnaires sont principalement des adolescents issus de familles ouvrières, reconnus coupables de délits mineurs. En situation de crise familiale, et en l'absence d'un système scolaire adéquat, certains parents font également appel au tribunal afin de confier leur garçon turbulent à la « réforme ». Ils espèrent ainsi qu'il pourra apprendre le « respect de l'autorité » et un métier utile.

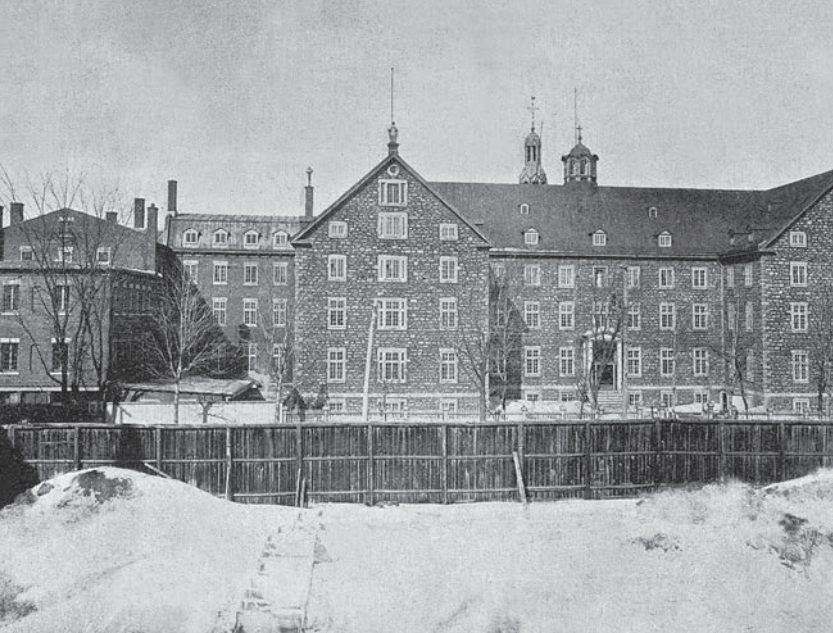
L'école de réforme entend rééduquer ces garçons en mettant l'accent sur la discipline, l'enseignement religieux et l'apprentissage d'un mé-



Emprise au sol du Mont Saint-Antoine, 1912.

*D'après Goad, Chas. E., Atlas of the City of Montreal and vicinity in four volumes, from official plans - special surveys showing cadastral numbers, buildings & lots, Montréal, Chas. E. Goad, Co., civil engineers, 1912-1914. Cartographie : Laura Barreto, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM)*

tier. Les détenus passent une grande partie de leur journée dans des ateliers, où ils découvrent les rudiments de la confection, de la menuiserie, de la cordonnerie, de l'imprimerie. Conformément aux principes de la justice « protectionnelle », les tribunaux confient les jeunes délinquants aux écoles de réforme pour quelques années, temps jugé nécessaire à leur rééducation.



De haut en bas :

Bâtiment du Mont Saint-Antoine, vers 1895.

A.J. Rice, Laprés & Lavergne, *Le Monde illustré*, Vol. 11, no 560 (26 janvier 1895), Bibliothèque et Archives nationales du Québec, PER M-176

Les jeunes garçons dans l'atelier d'imprimerie.

Archives des frères de la Charité

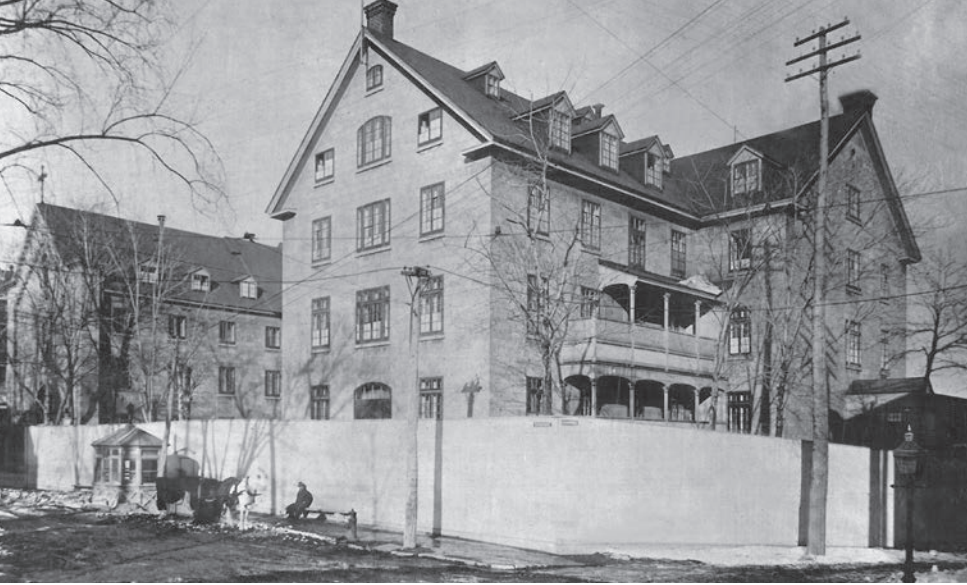
De haut en bas :

Exercices de gymnastique dans la cour de l'établissement.

Archives des frères de la Charité

Pensionnaires en classe.

Archives des frères de la Charité



De gauche à droite, de haut en bas :

Monastère du Bon-Pasteur, rue Sherbrooke.

Archives de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur (Canada), L01-4000

Chœur de la communauté lors du 50<sup>e</sup> anniversaire, 1894.

Archives de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur (Canada), L01-3100,3

Jeunes filles dans la salle de repassage, vers 1894.

Archives de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur (Canada), L01-6600,1

Jeunes filles dans la salle de la communauté lors du 50<sup>e</sup> anniversaire, 1894.

Archives de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur (Canada), L01-4000

Jeunes filles dans l'atelier des fleurs, 1894.

Archives de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur (Canada), L01-6600,1



## INSTITUT DU BON-PASTEUR

Les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers ouvrent deux écoles pour filles à Montréal en 1870 : une école de réforme destinée aux mineures délinquantes et une école d'industrie pour les filles abandonnées, orphelines et en besoin de protection. Le monastère du Bon-Pasteur est construit sur la rue Sherbrooke en 1847. Centre névralgique de l'œuvre de la communauté à Montréal, il abrite les religieuses et les mineures jugées déviantes.

Contrairement aux garçons de l'Institut Saint-Antoine, la plupart des filles de l'Institut du Bon-Pasteur y sont placées à la demande de leurs parents pour des motifs d'ordre moral, comme la désobéissance, le vagabondage, les mauvaises fréquentations, une sexualité jugée irrégulière. La notion de déviance juvénile recouvre donc un sens différent selon qu'il s'agit de filles ou de garçons.

À leur entrée à l'école de réforme, les jeunes filles sont plongées dans un univers clos, rythmé par le travail, l'étude et la prière. Cette vie institutionnelle menée sous la surveillance constante des religieuses doit, en principe, les conduire à la réforme intérieure et à la conversion. Bien qu'elles soient rares, les évasions, comme celle rapportée par *La Patrie* en 1895, montrent que certaines filles tentent d'échapper à cette vie rigide qui laisse peu de place à l'autonomie personnelle.



Emprise au sol de l'Institut du Bon-Pasteur, 1912.

D'après Goad, Chas. E., *Atlas of the City of Montreal and vicinity in four volumes, from official plans - special surveys showing cadastral numbers, buildings & lots*, Montréal, Chas. E. Goad, Co., civil engineers, 1912-1914. Cartographie : Laura Barreto, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM)

Cette institution fait d'ailleurs l'objet de critiques à partir des années 1910, notamment de la part du mouvement de protection de l'enfance, majoritairement protestant. La contestation du système ne vient pas que de l'extérieur : des révoltes éclatent par exemple dans la succursale du Bon-Pasteur à Laval après la Seconde Guerre mondiale. Ces événements accentuent la remise en question des modes institutionnels de prise en charge de la jeunesse.

## LA COUR DES JEUNES DÉLINQUANTS

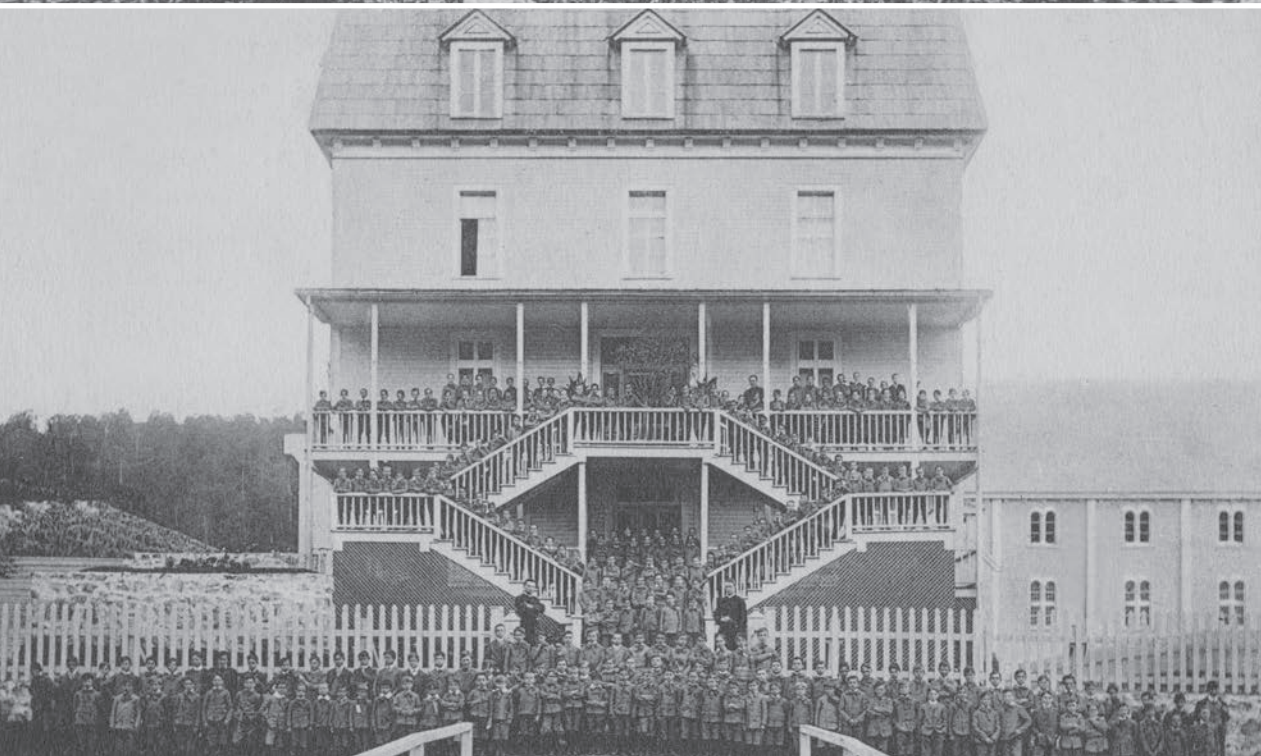
Les écoles de réforme et d'industrie se retrouvent sous le feu des critiques du mouvement de la « sauvegarde de l'enfance » au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Ces réformateurs défendent un nouveau modèle d'intervention judiciaire que l'on veut plus respectueux des familles : le tribunal pour enfants. C'est ainsi que la Cour des jeunes délinquants de Montréal ouvre ses portes en 1912, sur le Champ-de-Mars, avant de se déplacer en 1932 sur la rue Saint-Denis, au nord de l'avenue du Mont-Royal.

Il s'agit d'une institution autonome, intégrant des services médicosociaux au travail du juge, figure paternelle à la fois sévère et bienveillante. L'intervention privilégiée est la « probation », de manière à maintenir les jeunes dans leur environnement familial, mais aussi à pratiquer une surveillance subtile sur ce dernier. En réalité, le réseau institutionnel d'écoles de réforme et d'industrie s'acclimate très bien à ce système de prise en charge étendue des déviances juvéniles. C'est à partir des années 1940 que ce système judiciaire et institutionnel est remis en question sous l'influence du développement de la pédopsychologie et d'une nouvelle conception des droits de la famille et de l'enfance.



Dortoir à l'école d'industrie Notre-Dame de Montfort.

J. Bienaimé, Bibliothèque et Archives nationales du Québec Rosemont.  
La Petite-Patrie, cartes postales, CP 023532 GON



De haut en bas :

Vue du site de l'école d'industrie Notre-Dame de Montfort.  
Musée McCord, MP.0000.992.15

Élèves devant l'école d'industrie Notre-Dame de Montfort.  
Cartes postales, BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie, Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec, CP 6976 CON

## 4 • LES « ENFANTS DU PÉCHÉ » ET LES ORPHELINS

L'un des visages les plus troublants de la misère urbaine avant le XX<sup>e</sup> siècle est certainement celui des bébés abandonnés. Des normes sexuelles et familiales strictes rendent l'acte sexuel et la conception hors mariage socialement inacceptables. Ce qui explique la pratique d'abandonner, devant une église, une maison bourgeoise ou une crèche, un bébé né d'une grossesse honteuse cachée à la famille et à la communauté.

Dès 1754, Marguerite d'Youville établit l'œuvre des « enfants trouvés » à l'Hôpital général des Sœurs grises. La crèche d'Youville connaît des taux de mortalité catastrophiques. En 1875, 88 % des 719 enfants admis y meurent en bas âge. De leur côté, les Sœurs de la Miséricorde envoient leurs bébés « illégitimes », nés dans leur hôpital pour les filles-mères, à la crèche d'Youville depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles créent une crèche à même leur maison-mère en 1890.

Les enfants de cette nouvelle crèche connaissent-ils un meilleur sort ? Malgré une modeste amélioration, c'est environ 80 % des bébés qui y décèdent entre 1890 et 1921. Les infections ombilicales, les épidémies de bronchopneumonie et surtout les maladies intestinales liées à l'alimentation à base de lait de vache de mauvaise qualité expliquent cette mortalité exceptionnelle. Les Sœurs de la Miséricorde ne favorisent pas l'allaitement maternel pourtant pratiqué avec succès du côté protestant, par le University Lying-In Hospital.

Les bébés qui survivent restent à la crèche de la Miséricorde durant environ sept mois. Ils sont ensuite placés dans un milieu familial jugé moralement approprié ou à la crèche de Sault-au-Récollet. Après leur deuxième anniversaire, plusieurs poursuivent leur parcours institutionnel dans les orphelinats.



De haut en bas :

Crèche de la miséricorde, vers 1910.

Cartes-postales, BANQ Rosemont-La Petite-Patrie, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CP 6314 CON

La pesée des nouveaux nés à la crèche de la Miséricorde, 1905.

Album universel, Vol. 22, no 1117 (septembre 1905), p. 623, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, PER M-176



## HÔPITAL DE LA MISÉRICORDE

L'Hôpital de la Miséricorde est l'une des rares institutions hébergeant des femmes enceintes célibataires, que l'on appelle les « filles-mères ». Sa création, de même que celle de la communauté des Sœurs de la Miséricorde, répond à la demande de l'évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget, de « sauver la vie à une multitude d'enfants malheureux qui, parce qu'ils sont les fruits du crime, sont exposés à être victimes de la barbarie de leurs mères ». Cette dénonciation vigoureuse ne vise pas les pères de ces enfants, qui n'ont pas à porter le fardeau du « péché » des filles-mères.

L'hôpital pratique des accouchements supervisés et sécuritaires et se présente comme une institution de pénitence et de rédemption morale. Il entend ainsi donner aux « pénitentes » l'occasion d'expier leur péché afin de vivre de manière honorable selon les normes patriarcales de l'époque, en se consacrant à un mari ou à Dieu en menant une vie

cloîtrée en tant que « Madeleine ». Expier ce péché exige, aux yeux de l'Église et probablement de plusieurs femmes, de couper le lien maternel afin de pouvoir baptiser « l'enfant du crime » et éventuellement le placer.

À l'intérieur de l'institution, les sœurs donnent aux femmes et aux bébés des prénoms fictifs, selon un ordre alphabétique prédéfini. Le séjour d'une pénitente dure en moyenne trois mois. Selon les règlements, les mères incapables de payer une pension doivent séjourner dans la salle publique et effectuer, durant les six mois suivant l'accouchement, des travaux ménagers ou de supervision des enfants. Que leur bébé soit vivant ou non.

De gauche à droite :

Hôpital de la Miséricorde, rue Saint-Hubert, vers 1900.

*Le Diocèse de Montréal à la fin du 19<sup>e</sup> siècle*, Montréal, 1900, Écomusée du fier monde

Emprise au sol de l'Hôpital de la Miséricorde, 1912.

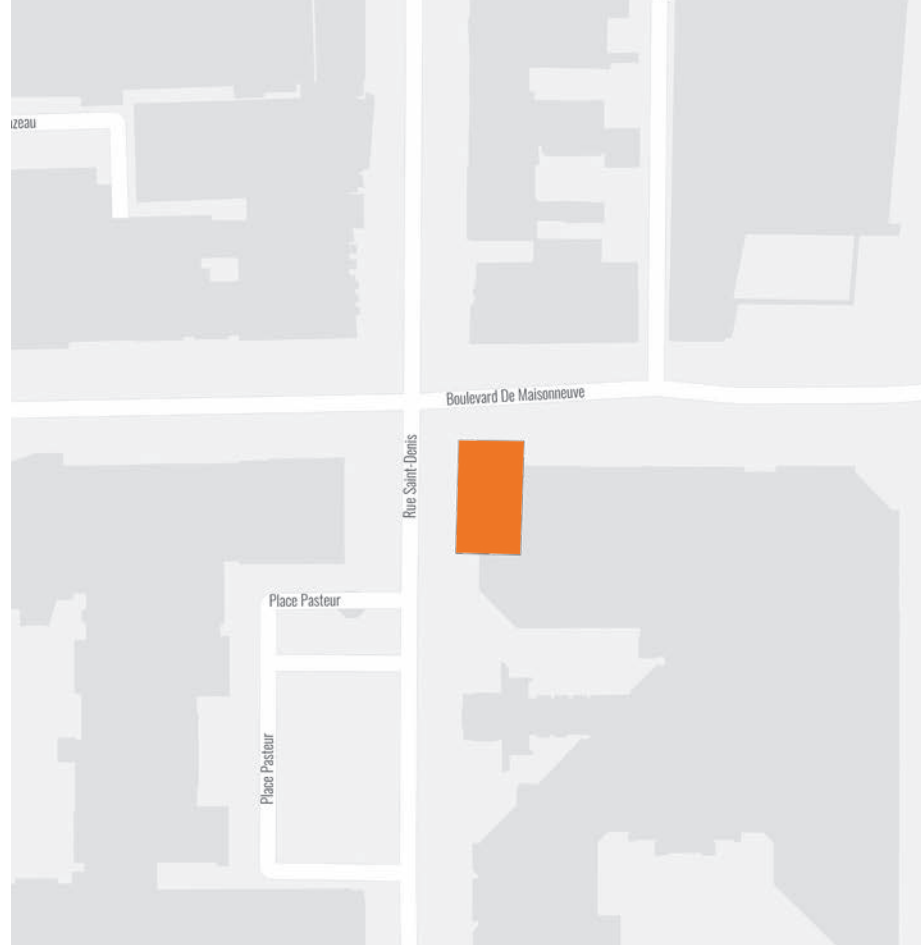
*D'après Goad, Chas. E., Atlas of the City of Montreal and vicinity in four volumes, from official plans - special surveys showing cadastral numbers, buildings & lots*, Montréal, Chas. E. Goad, Co., civil engineers, 1912-1914.  
Cartographie : Laura Barreto, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM)

## ORPHELINATS

Sous l'impulsion de l'Église catholique, les institutions vouées à l'enfance en difficulté se multiplient dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : Orphelinat catholique de Montréal, Orphelinat Saint-Patrice, Hospice Saint-Joseph, Orphelinat Saint-Alexis, etc. Bien que leurs pensionnaires soient dits « orphelins », la majorité y sont placés par l'un de leurs parents. La plupart des enfants y restent moins d'une année, le temps que la famille puisse traverser une période difficile. Certains, comme les orphelins de père et de mère ou les enfants « illégitimes », ne sortent de l'institution qu'à leur majorité.

L'éducation de ces enfants repose sur l'enseignement religieux et l'apprentissage de travaux manuels jugés appropriés pour leur sexe. Les longues journées sont chargées de séances de prières communes et de travail qui visent à former de bons ouvriers et de bonnes ménagères catholiques, ainsi qu'à contribuer au fonctionnement de l'institution. C'est pour s'assurer des revenus additionnels que les Sœurs de la Providence construisent un atelier de couture et de broderie à l'Orphelinat Saint-Alexis en 1888.

Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, le mouvement de sauvegarde de l'enfance critique l'impact du milieu institutionnel sur le développement psychologique des « orphelins ». La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, une association féministe dirigée par Marie Gérin-Lajoie, réclame des pensions aux mères nécessiteuses comme substitut au



Emprise au sol de l'Orphelinat Saint-Alexis, 1912.

D'après Goad, Chas. E., *Atlas of the City of Montreal and vicinity in four volumes, from official plans - special surveys showing cadastral numbers, buildings & lots*, Montréal, Chas. E. Goad, Co., civil engineers, 1912-1914. Cartographie : Laura Barreto, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM)

placement institutionnel des enfants. Cette revendication est appuyée par plusieurs groupes protestants, tels que la Société pour la protection des femmes et des enfants, qui entendent aussi favoriser le placement en milieu familial plutôt qu'en orphelinat lorsque la famille biologique est considérée inapte à assurer la prise en charge.



De gauche à droite, de haut en bas :

Orphelinat Saint-Alexis, 1922.

Archives Providence Montréal, M14.38 (03)

Orphelines et sœurs chez Clara Symes, 1870.

Archives Providence Montréal, M14\_K2\_3 (01)

Groupe de filles, 1946-1947.

Archives Providence Montréal, M14\_K2\_3 (07)

Dortoir à l'Orphelinat Saint-Alexis, 1922.

Archives Providence, Montréal, M14.38 (16)



## 5 • LA FOLIE ET L'ASILE

Les « fous tranquilles », qui constituent la grande majorité des insensés, ont traditionnellement été pris en charge par la famille et la communauté. Certains fous atteints de démence, qui représentaient un danger pour eux-mêmes et pour leur entourage, étaient enfermés, et souvent enchaînés, dans les prisons ou dans de petites cellules insalubres des hôpitaux généraux des villes de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal.

C'est au début du XIX<sup>e</sup> siècle que l'État provincial s'engage à donner des subventions à ces hôpitaux généraux - que l'on ne doit pas confondre avec les hôtels-Dieu - pour la prise en charge des indigents atteints de folie. Ce soutien s'avère toutefois largement insuffisant et n'a qu'un impact marginal sur la vie des internés.

La diffusion des travaux du médecin français Philippe Pinel au début du XIX<sup>e</sup> siècle permet d'envisager la folie comme une maladie de l'esprit pouvant faire l'objet d'un traitement curatif dans une institution spécialisée, c'est-à-dire l'asile.

C'est dans ce contexte que le Montreal Lunatic Asylum, qui occupe un étage de la prison du Pied-du-Courant, est créé en 1839. Devant l'échec rapide et prévisible de cette initiative, l'État provincial s'engage à subventionner l'hébergement des fous indigents dans les nouveaux asiles privés : Asile de Beauport (1845), Asile Saint-Ferdinand d'Halifax (1872), Asile Saint-Jean-de-Dieu à Longue-Pointe (1873), Protestant Insane Asylum de Verdun (1890), etc.







*Le Protestant Insane Asylum de Verdun, vers 1890.*

William Notman and Son, Musée McCord, VIEW.1980

# SAINT-JEAN-DE-DIEU, LE PLUS GRAND ASILE DU CANADA

L'Asile Saint-Jean-de-Dieu, propriété des Sœurs de la Providence, est la plus grande institution asilaire canadienne au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Il accueille principalement des idiots, des imbéciles, des maniaques, des hyperactifs et des épileptiques. L'environnement rural, propice aux soins des malades mentaux, permet la mise en application des principes de base du traitement moral inspiré par les découvertes de Pinel.

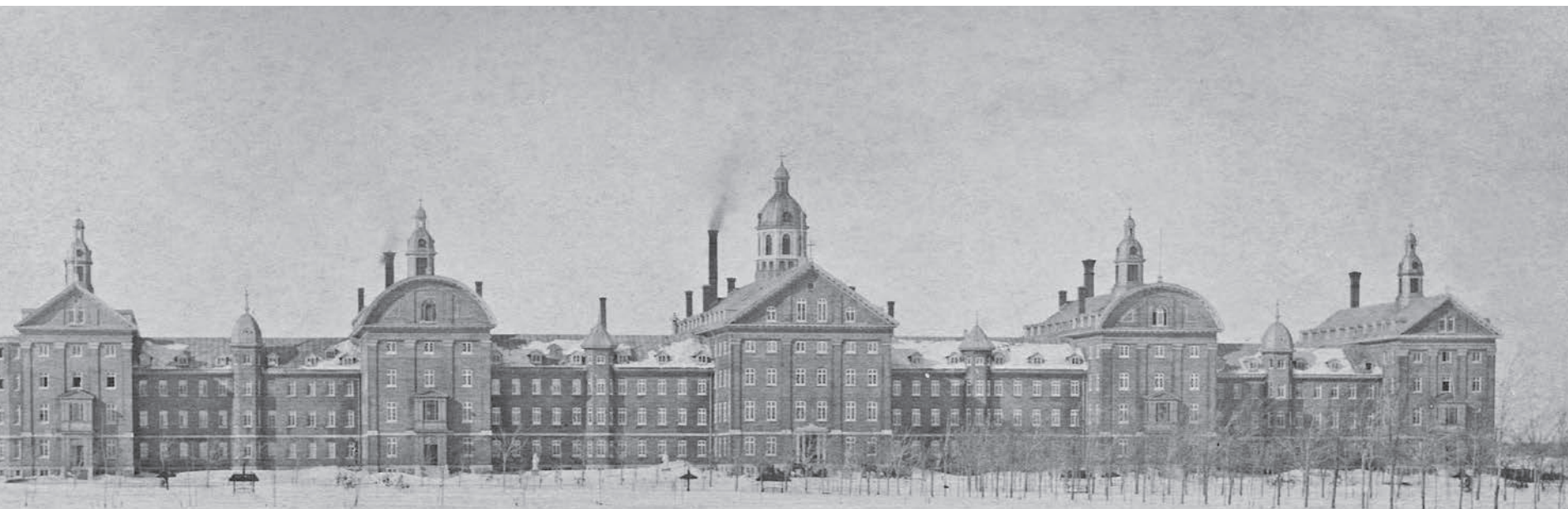
Comme pour les autres asiles, cette mission est mise en péril par le sous-financement et le surpeuplement de l'institution, qui compte plus de 3 000 patients en 1922. L'asile peine à répondre à la demande de nombreuses familles pauvres de Montréal et d'ailleurs qui sont contraintes d'y placer un de leurs proches. Les consultations médi-

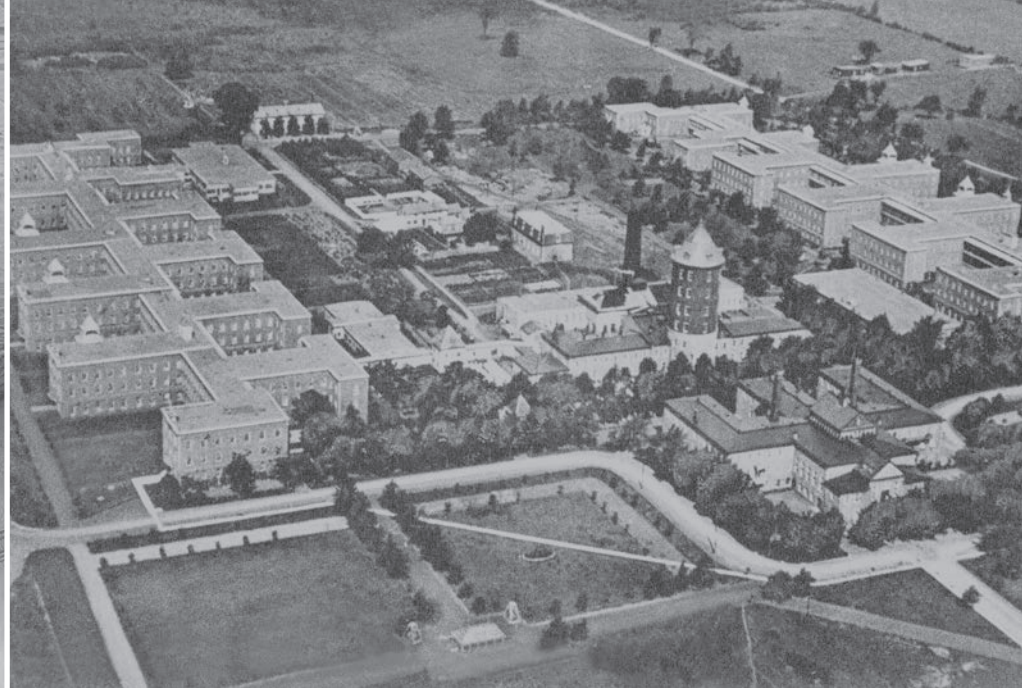
cales sont également très rares. Règle générale, les médecins les effectueront à la suite des demandes d'une famille insistante.

Les taux de guérison sont faibles, d'autant plus qu'un quart des patients, souvent des cas lourds provenant d'un petit asile, sont diagnostiqués comme incurables. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, à peine 30 % des patients sont considérés comme guéris, améliorés ou stables lorsqu'ils quittent Saint-Jean-de-Dieu. Ces patients sont généralement ceux qui sont restés en contact avec leur famille.

Bâtiment du premier Hôpital Saint-Jean-de-Dieu,  
Longue-Pointe, détruit par un incendie le 6 mai 1890.

Demers and Son, Archives Providence, Montréal, M46.38 (03) - AG - Ka3.2





De gauche à droite :

Train pour le transport des patients à l'intérieur de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu, 1911.

William Notman & Son, Musée McCord, VIEW-11277

Photo aérienne de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu, 1920.

Collection Félix Barrière, BAAnQ Vieux-Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P748.S1.P2509

## VIVRE ET MOURIR À L'ASILE

À la différence des hôpitaux, l'asile héberge des hommes et des femmes durant une très longue période de leur vie. Idiots, aliénés incurables ou déments séniles y « habitent », parfois jusqu'à leur mort.

Lieu d'enfermement et de réclusion, l'asile est un milieu de vie qui repose sur un horaire strict et routinier. Entre le réveil à 5 h 00 et le coucher à 21 h 00, les journées sont ponctuées de prières communes, de récréations supervisées et de périodes de travail. Ces dernières, en conformité avec les principes du traitement moral, permettent d'occuper l'esprit et de chasser l'ennui. Les hommes cultivent les jardins, travaillent à la ferme et participent aux tâches de la cuisine. Les femmes, en plus de travailler également en cuisine, se voient confier des tâches ménagères, de couture, de tissage, de filage.

Rares sont les patients qui peuvent compter sur la visite d'un membre de leur famille pour briser la monotonie de cette vie. Plusieurs sont « oubliés » à l'asile jusqu'à leur décès. Nombreux sont les corps qui ne sont pas réclamés par leurs proches. Au terme d'un délai de 24 heures, la loi oblige les religieuses à transmettre ces défunts non réclamés à l'inspecteur provincial d'anatomie. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, l'Asile Saint-Jean-de-Dieu devient l'institution québécoise qui procure le plus grand nombre de morts non réclamés aux écoles de médecine pour les cours de dissection. Pour ces vies d'aliénés indigents, il s'agit d'une dernière marque d'exclusion sociale.





De gauche à droite, de haut en bas :

Dortoir à l'Asile Saint-Jean-de-Dieu, 1911.

William Notman & Son, Musée McCord, VIEW-11279

Cuisine centrale de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu.

Archives Providence Montréal, M46.38 (243) - AG - Ka3.2

Parloir à l'Asile Saint-Jean-de-Dieu, 1911.

William Notman & Son, Musée McCord, VIEW-11273

Extérieur du corridor transversal de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu.

Archives Providence Montréal, M46.38 (249) - AG - Ka3.2



## 6 • L'HÔPITAL, UNE INSTITUTION CHARITABLE

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les hôtels-Dieu soignent principalement les corps et les âmes de malades indigents dans les salles communes. C'est la misère, tout autant que la pathologie, qui pousse les malades à demander la charité hospitalière. Ceux qui en ont les moyens évitent cette humiliation. Ils préfèrent être soignés à domicile auprès de leur famille.

La perception de l'hôpital change toutefois dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. L'établissement offre désormais des soins médicaux spécialisés, notamment ceux de la nouvelle chirurgie. L'hôpital est étroitement lié aux écoles de médecine, dont l'Hôtel-Dieu de Montréal et le Montreal General Hospital. Ce dernier, qui accueille principalement des indigents depuis sa création en 1819, devient un lieu de formation et de recherche associé à l'Université McGill. Les hôpitaux, tout en maintenant leur vocation charitable, en viennent progressivement à vendre des services hospitaliers et médicaux à une clientèle plus fortunée.

L'hôpital du début du XX<sup>e</sup> siècle reçoit des patients issus de toutes les classes sociales. Toutefois, ceux-ci ne sont pas accueillis, hébergés et soignés de la même façon. Les hôpitaux aménagent des chambres « semi-privées » et privées pour les patients payants afin de leur éviter l'expérience pénible des salles communes encombrées d'indigents admis gratuitement. L'hôpital moderne est un espace qui reproduit les inégalités sociales qui traversent la société industrielle.



L'Hôtel-Dieu au flanc du Mont-Royal.



De gauche à droite, de haut en bas :

Chambre privée à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, 1930.

Archives des Sœurs Grises de Montréal, L036-Alb084, p.27

Le *Montreal General Hospital*, 1874.

Albums Massicotte, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, MAS 2-89B-c

Salle des malades à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, vers 1920.

Archives des Sœurs Grises de Montréal, L036-17V.A



De haut en bas :

Bâtiment du premier Hôpital Notre-Dame.

*Archives des Sœurs grises de Montréal, L036-1*

L'Hôpital Notre-Dame sur son nouvel emplacement  
de la rue Sherbrooke, vers 1930.

*Archives de Montréal, VM94/Y1,17,1771*

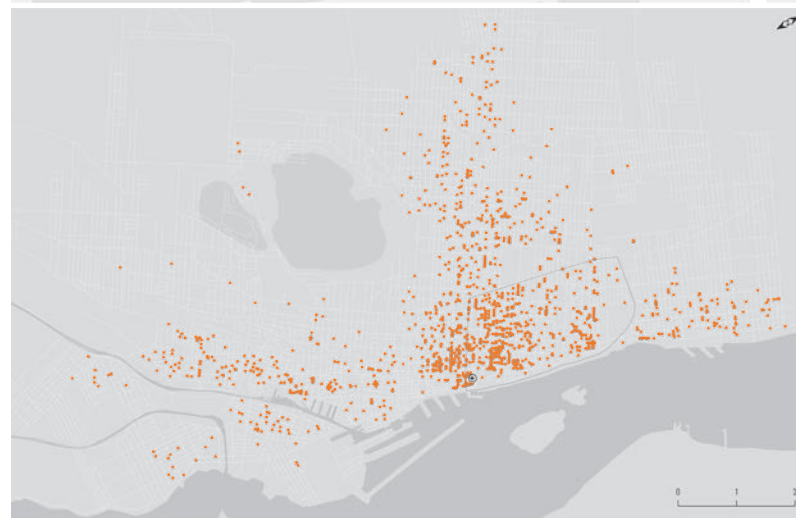




# HÔPITAL NOTRE-DAME

Le quartier Centre-Sud est mal desservi par les hôpitaux existants à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Un groupe de médecins universitaires entend répondre à ce problème en créant l'Hôpital Notre-Dame en 1880, un rare établissement francophone laïque. Il a cependant recours au travail bénévole des Sœurs grises pour dispenser les soins infirmiers et s'occuper des malades. Les journaux soulignent l'arrivée d'un nouvel établissement qui promet d'accueillir la population pauvre de l'est de la ville ainsi que les nombreux accidentés du travail provenant des industries et du port.

À son ouverture, l'hôpital peut héberger quelques dizaines de personnes dans ses locaux de l'ancien hôtel Donegana. Le nombre de lits augmente constamment jusqu'à ce que les terrains soient trop exigus pour de nouveaux agrandissements. En 1924, l'hôpital s'installe sur la rue Sherbrooke, face au parc La Fontaine. Avec ses 293 lits répartis dans ses salles publiques et ses chambres payantes, il devient le plus important hôpital général francophone du Québec, devant l'Hôtel-Dieu de Montréal.



De haut en bas :

Emprise au sol de l'Hôpital Notre-Dame, 1912.

D'après Goad, Chas. E., *Atlas of the City of Montreal and vicinity in four volumes, from official plans - special surveys showing cadastral numbers, buildings & lots*. Montréal, Chas. E. Goad, Co., civil engineers, 1912-1914. Cartographie : Laura Barreto, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM)

Provenance des patients de l'Hôpital Notre-Dame, 1911.

Cartographie : Laura Barreto, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM)

## LA LOI DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Le problème de l'accès de la classe ouvrière aux soins de santé est criant au début du XX<sup>e</sup> siècle. Un nombre grandissant de personnes en situation de pauvreté cogne à la porte des hôpitaux pour s'y faire soigner gratuitement. Les administrations hospitalières et les médecins dénoncent régulièrement les « faux indigents » qui réclameraient frauduleusement des soins gratuits.

Mais la demande pour des soins gratuits s'explique avant tout par la généralisation du salariat et la faiblesse des revenus de la famille ouvrière. Ainsi, la majorité des patients hospitalisés dans les grands hôpitaux montréalais, à l'exception notable du Royal Victoria, sont admis en tant qu'indigents au début des années 1910. À court de solu-

tions, certains établissements en viennent à réclamer des pouvoirs publics qu'ils paient une partie des soins dispensés aux indigents.

Ces revendications poussent le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau à faire adopter, en 1921, la Loi de l'assistance publique. Cette loi stipule que les municipalités et l'État provincial doivent rembourser 66 % des coûts d'hébergement des indigents admis dans les hôpitaux généraux et les hôpitaux spécialisés, dont les maternités. La loi s'applique également à d'autres catégories d'institutions, dont les hospices, les orphelinats et les crèches. Elle apporte une contribution décisive au développement du système institutionnel d'assistance qui se développe jusqu'aux années 1960.

## 7 • L'HOSPICE ET LES VIEILLARDS NÉCESSITEUX

Représentant à peine 5 % de la population québécoise, les personnes âgées constituent jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle un petit groupe discret qui se fond dans l'intimité des familles. Encore en 1921, plus de 80 % d'entre elles vivent en couple ou composent un ménage élargi avec leurs enfants adultes, leur belle-famille, une nièce ou un neveu.

Dans les milieux populaires urbains cependant, l'équilibre déjà fragile entre revenus de travail et soutien familial devient difficile à préserver en fin de vie. Les salaires parfois très bas des hommes, ceux encore plus faibles des femmes, ne permettent pas d'épargner pour la vieillesse. À un certain âge, le veuvage pour une épouse, la perte d'un emploi pour un travailleur, une maladie soudaine ou des forces simplement déclinantes suffit à faire basculer dans l'indigence.

Plutôt que les personnes âgées en général, ce sont ces vieux indigents qui attirent l'attention. Les autorités et les milieux philanthropiques les associent aux incurables, aux infirmes, aux épouses abandonnées

ou aux orphelins, c'est-à-dire à ceux qui méritent assistance sans être craints. Jusqu'aux années 1930, vieillesse et pauvreté vont ainsi de pair, liant tout un groupe d'âge à une seule classe sociale.

## ENTRER DE GRÉ OU DE FORCE DANS LES HOSPICES

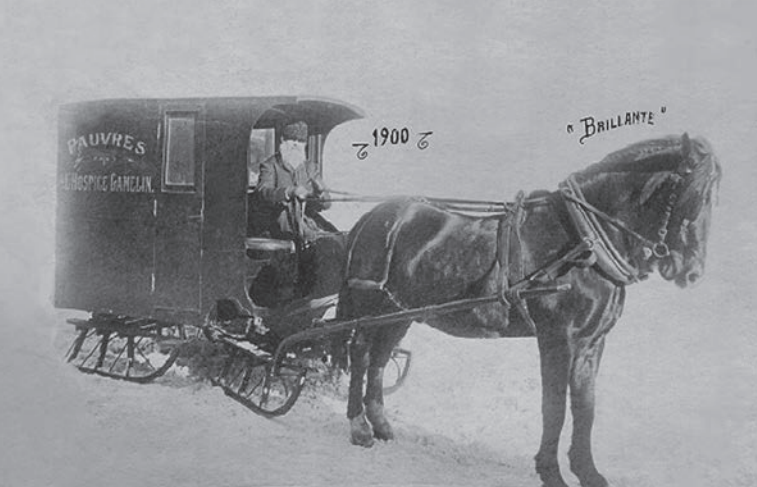
Peu nombreux à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les hospices se multiplient ensuite jusqu'à constituer un réseau de plus de 70 institutions en 1931. La plupart n'hébergent pas que des vieillards. Ils abritent des populations variées, regroupant des personnes âgées, des veuves, des infirmes et même des orphelins.

Bien avant l'ère des résidences du troisième âge, les vieux pauvres constituent les premières générations de personnes âgées à vivre en institution. La vie y est souvent difficile, la discipline stricte, l'intimité inexistante, les soins médiocres, la mortalité élevée et la séparation obligatoire des sexes, y compris pour les époux. L'hospice cristallise les plus grandes craintes du vieil âge, mais représente aussi le refuge ultime. On y entre donc de gré ou de force, mais toujours avec des sentiments mitigés.



Emprise au sol de l'Hospice Gamelin, 1912.

D'après Goad, Chas. E., *Atlas of the City of Montreal and vicinity in four volumes, from official plans - special surveys showing cadastral numbers, buildings & lots*. Montréal, Chas. E. Goad, Co., civil engineers, 1912-1914.  
Cartographie : Laura Barreto, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM)



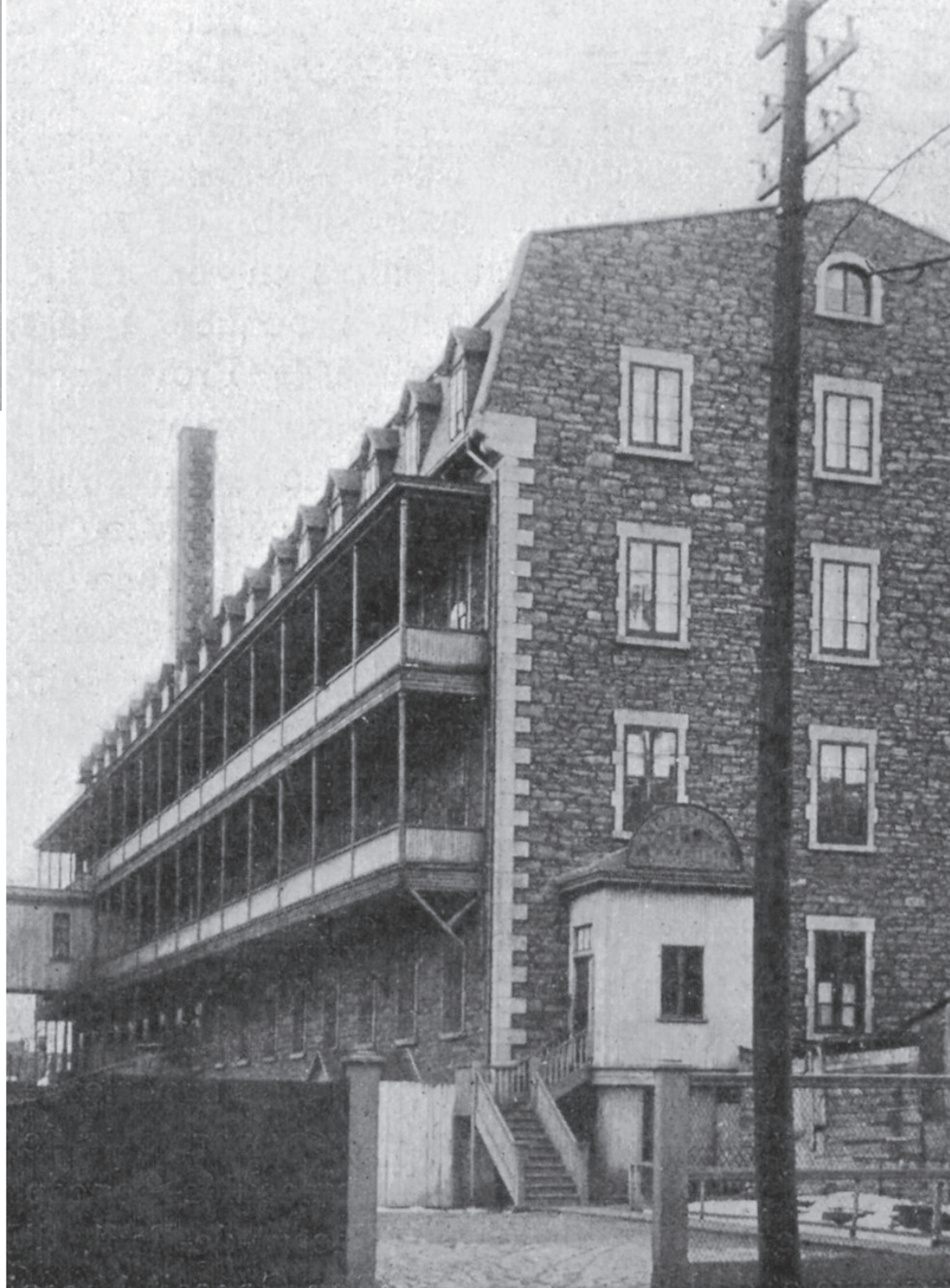
De gauche à droite :

Service aux pauvres pour l'Hospice Gamelin, 1900.

*Archives Providence Montréal, M91.38 (17) - AG - Ka3.4*

L'Hospice Gamelin, vers 1900.

*Le Diocèse de Montréal à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, Montréal, 1900, Écomusée du fier monde*





Premiers groupes de résidentes et de résidents de l'Hospice Gamelin, 1894.

Archives Providence, Montréal, M91\_K2\_3 (02) - AG-Ka3\_4 et M91\_K2\_3 (01) - AG-Ka3\_4

## LES PREMIÈRES PENSIONS POUR VIEILLARDS INDIGENTS

Les années 1920 et 1930 constituent un tournant important. À l'Assemblée nationale, dans les hospices, les familles et la presse, une question soulève des débats enflammés : l'État doit-il verser une petite pension aux citoyennes et aux citoyens pauvres, âgés d'au moins 70 ans ? La plupart des provinces ont accepté cette mesure lancée par le gouvernement fédéral en 1927.

Le gouvernement libéral du Québec la rejette pourtant obstinément jusqu'en 1936. Selon lui, les familles de la province veillent fort bien sur « leurs vieux » et les institutions d'assistance prennent le relais, lorsque nécessaire. L'État ne doit donc pas affaiblir ce soutien familial et charitable en distribuant des pensions. En pleine crise économique, la situation des personnes âgées et des familles devient cependant de plus en plus précaire. Des syndicalistes, des philanthropes, des politiciens, des féministes et des journalistes affirment haut et fort que les pensions de vieillesse sont devenues indispensables, au Québec comme ailleurs.

Au milieu du brouhaha, quelques centaines de femmes et d'hommes âgés des milieux populaires écrivent au premier ministre L.-A. Taschereau en 1935 et 1936. Tous crient leur âge avancé, leur pauvreté aiguë et l'indigence de leurs proches. Si beaucoup disent que la « pension des vieillards » leur permettrait d'échapper à l'hospice, certains affirment avoir tout essayé pour y entrer et ainsi fuir la « misère noire ».

Ces lettres contribuent à convaincre le gouvernement de participer au programme fédéral de pension. Dès 1937, près de 50 000 vieillards indigents touchent une pension, alors qu'ils n'étaient jusque-là que quelques milliers par an à recevoir une aide gouvernementale. Certains utilisent cette pension pour demeurer chez eux ou dans leur famille. D'autres l'emploient comme monnaie d'échange pour faciliter leur entrée dans une institution.



## 8 • LE CHÔMAGE, UNE FAUTE PERSONNELLE ?

Le chômage est généralement perçu comme une faute personnelle au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les élites le considèrent comme un problème temporaire devant trouver sa solution dans l'équilibre des marchés et l'ajustement « naturel » des prix du travail. Elles jugent qu'un homme apte au travail devrait pouvoir se trouver un emploi et, ainsi, subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Malgré cette perception générale,

l'expérience du chômage peut être très différente selon que l'on soit un homme ou une femme, un Canadien ou un immigrant.

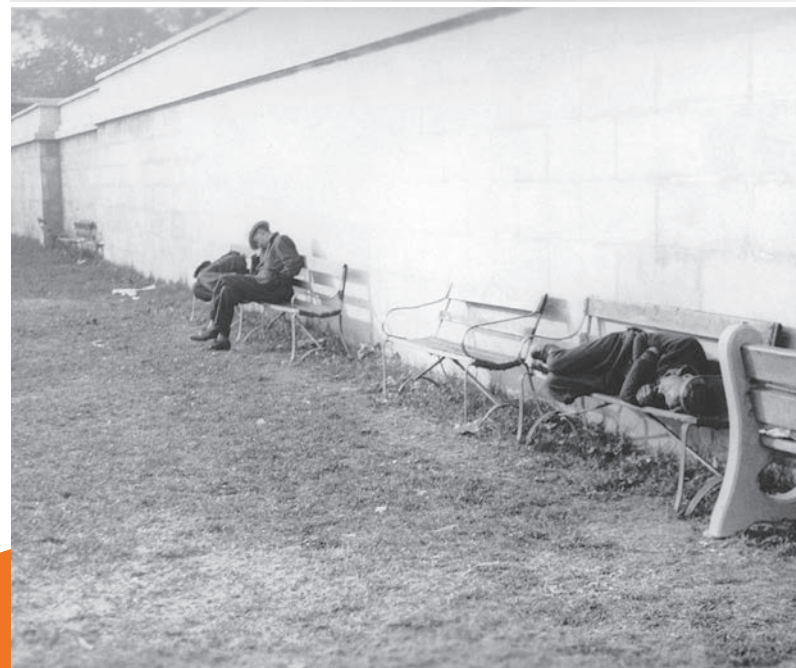
File d'attente à l'entrée de l'œuvre de la soupe,  
Asile de la Providence, Montréal, vers 1930.

Archives Providence Montréal



L'économie canadienne repose sur un important bassin de travailleurs journaliers itinérants, souvent immigrants, célibataires ou séparés de leur famille. Ils vivent d'emploi en emploi au gré des cycles économiques, que ce soit dans les industries, les ports, les chantiers, les mines. Lorsqu'ils sont au chômage, plusieurs de ces ouvriers se retrouvent dans la ville industrielle de Montréal, là où les réseaux de transport convergent.

Ces chômeurs itinérants sont repoussés par les organisations d'assistance. Manquant d'options, certains finissent, parfois volontairement, dans les postes de police et la prison commune. La répression du vagabondage et des actes qui y sont liés, comme mendier, flâner, occuper un parc ou « jumper » un train, contribue à une forme de criminalisation du chômage pouvant mener, dans le cas des travailleurs immigrants, à la déportation.



De haut en bas :

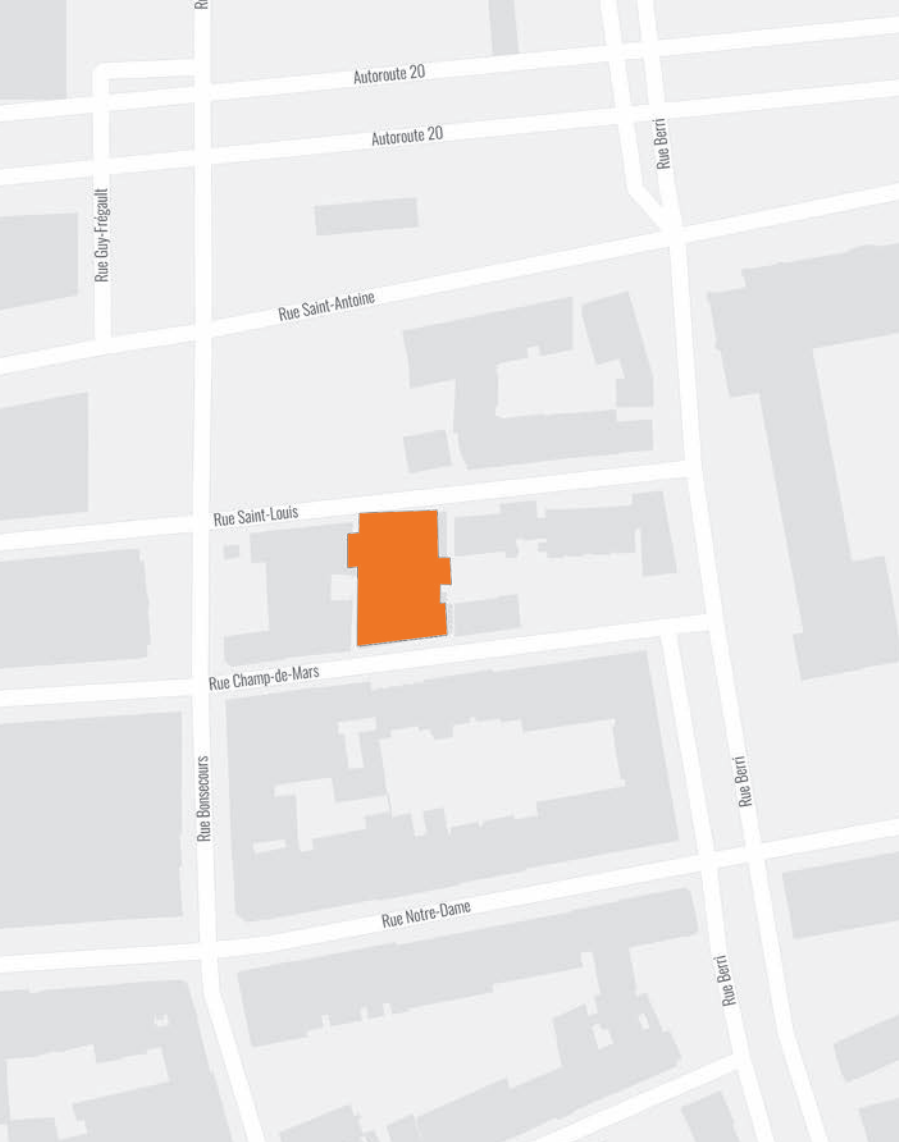
Chômeurs jouant aux anneaux en attendant du travail, vers 1935.

Frank Randall Clarke, Musée McCord, MP-1988.59.59

Chômeurs dormant dans un parc, vers 1935.

Frank Randall Clarke, Musée McCord, MP-1988.59.61





## LE REFUGE MEURLING

Montréal compte quelques refuges de nuit payants à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Grâce au don testamentaire de l'homme d'affaires Gustave Meurling, l'administration municipale de Montréal ouvre, en 1914, les portes du premier refuge de nuit public pour les hommes « sans asile ». Le refuge Meurling accueille quotidiennement quelques centaines de sans-travail de toutes les origines. On y entre à 18 h 00 et on en ressort à 7 h 45 le lendemain matin pour aller chercher du travail.

Selon le surintendant de l'Assistance municipale de Montréal, Albert Chevalier, le refuge est une institution d'assistance de dernier recours, mais il doit également être « une protection de la société contre la dégradation, la nuisance ou le crime des individus qui deviendraient par le fait même, non seulement une charge aux particuliers, mais à la société tout entière ».

Bien qu'on y entre volontairement, le refuge Meurling s'apparente à une institution carcérale. Le refuge est conçu pour être suffisamment repoussant pour que les chômeurs n'y aient recours que par la contrainte de la faim et de l'épuisement. L'horaire est strict, la surveillance constante et l'intimité inexistante. En 1935, 654 hommes y sont entassés dans deux dortoirs comptant chacun plus de 150 lits de fer superposés. L'alimentation du matin et du soir, composée de pain, de confitures et de café, en plus d'une ration de « bologna » tous les deux jours, est rudimentaire.

Emprise au sol du refuge Meurling, 1918.

D'après Underwriter's Survey Bureau, *Insurance plan of the city of Montreal*, volume I, Toronto, Underwriters' Survey Bureau Limited, 1918. Cartographie : Laura Barreto, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM)



De haut en bas :

File d'attente des chômeurs sans domicile  
vers 18h00, refuge Meurling, 1933.

*Archives de Montréal, VM94/Y1, 17, 34*

Chômeurs dans l'attente de la douche et de  
l'examen médical, refuge Meurling, 1933.

*Archives de Montréal, VM94/Y1, 17, 1769.6*





De gauche à droite, de haut en bas :

Chômeurs dans l'attente du repas du soir, refuge Meurling, 1933.

Archives de Montréal, VM94/Y1, 17, 50.3

Chômeurs recevant leur repas du soir, refuge Meurling, 1933.

Archives de Montréal, VM94/Y1, 17, 52.5

Chômeurs dans un dortoir du refuge Meurling, 1933.

Archives de Montréal, VM94/Y1, 17, 52.1



De haut en bas :

Chômeurs dans une salle d'attente,  
refuge Meurling, 1933.

Archives de Montréal, VM94/Y1, 17, 52.2

Chômeurs prenant leur déjeuner avant  
de quitter le refuge Meurling, 1933.

Archives de Montréal, VM094-Y-1-17-D0051



## LA CRISE ET LES SECOURS DIRECTS

Le Canada est l'un des pays les plus touchés par la crise économique des années 1930. Le système d'assistance, dont l'équilibre repose sur la capacité des hommes pourvoyeurs à prendre en charge leurs « dépendants », s'avère bien insuffisant. Les gouvernements en sont conscients, mais entendent tout de même intervenir d'une manière ponctuelle et complémentaire au système d'assistance, craignant qu'une aide trop « généreuse » n'entraîne une crise de la famille patriarcale, le développement d'une culture de la dépendance et un effondrement encore plus prononcé du marché du travail.

Dans cet esprit, les gouvernements adoptent une politique de charité publique offrant des « secours directs » d'urgence aux chômeurs et à leurs familles. À Montréal, les secours hebdomadaires d'environ 5,50 \$

pour une famille de cinq personnes ne paient qu'une partie des dépenses alimentaires. Conformément aux principes de la charité privée, les personnes assistées doivent faire la preuve qu'elles répondent à des critères de bonne moralité et se soumettre au pouvoir discrétionnaire des agences locales chargées d'administrer les secours.

Environ 28 % de la population montréalaise dépend des secours directs à l'hiver 1934. Cette expérience partagée du chômage de masse et des multiples humiliations de la charité publique contribuent grandement au développement de revendications pour la reconnaissance de droits sociaux. Ces protestations encourageront la mise en place du programme fédéral d'assurance-chômage en 1940.

## 9 • UN HÉRITAGE TROUBLE

La crise économique des années 1930 est un moment décisif dans l'histoire du système de régulation sociale. Ce dernier est alors débordé par l'ampleur de la demande de protection sociale des familles. La Grande Dépression démontre ce que le mouvement ouvrier affirmait depuis plusieurs décennies : la grande vulnérabilité engendrée par la dépendance des familles au marché du travail pour assurer leur subsistance.

Ce système repose sur un choix de société propre au libéralisme de l'époque. Plutôt que de favoriser l'augmentation des salaires et la réduction des inégalités sociales, il offre de recueillir dans des établissements charitables les « indigents » que les familles pauvres ne peuvent plus protéger. Ces établissements ne visent pas tant à se substituer aux familles en crise qu'à prendre le relais de leur action en attendant généralement qu'elles se recomposent autour d'un homme pourvoyeur jugé « respectable ».



Intérieurs de la prison de Bordeaux provenant de la série  
Prisonniers et prisons, par Antoine Désilets, vers 1960.

Fonds Antoine Désilets, BAnQ Vieux-Montréal, Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec, P697.S1.SS1.SSS18.D101\_055 et D101\_031



Enfants et religieuses devant le pensionnat de Malioténam au Québec, vers 1950.

Ministère des affaires indiennes et du Nord, Bibliothèque et Archives Canada, PA-212963

Ces institutions rendent des services souvent appréciés par les personnes les plus vulnérables. Leurs façons de faire n'en constituent pas moins un mode particulier d'intervention qui tend à isoler les individus et à restreindre leur liberté. Elles reposent en effet sur des relations de pouvoir qui favorisent de multiples actions humiliantes et abusives portant atteinte à la dignité des personnes.

C'est pourquoi l'institution pose aujourd'hui de douloureux enjeux de mémoire, comme en témoignent l'histoire des « orphelins de Duplessis » et celle des pensionnats pour Autochtones. Ces derniers, dénoncés comme un projet de « génocide culturel » par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, illustrent de plus la puissance dévastatrice de l'institution lorsqu'elle s'appuie sur les ressorts idéologiques du colonialisme.

## DE LA CHARITÉ AU DROIT SOCIAL

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les critiques portées par les mouvements sociaux, les groupes réformateurs laïques ou religieux et les personnes assistées incitent les pouvoirs publics à délaisser la pratique de l'internement des indigents pour investir dans des politiques sociales centrées sur la protection des revenus des familles : assurance-chômage en 1940, allocation familiale en 1945, sécurité de la vieillesse en 1951, assurance-hospitalisation en 1960, assurance-maladie en 1970.

À la différence de la charité, ces protections sont reconnues comme des droits liés à la citoyenneté, selon un principe d'universalité. Ainsi, la notion honteuse d'indigence, associée à la charité institutionnelle et au système d'assistance publique, disparaît avec la loi de l'aide sociale de 1969. Cette législation reconnaît un droit à un revenu minimal sans distinction fondée sur la race, le sexe, la religion ou les mœurs.

Ces droits sociaux n'ont évidemment pas mis fin à la pauvreté, à l'exclusion, à la discrimination. Non seulement ne couvrent-ils qu'un éventail limité de problèmes sociaux, mais en plus, leur application n'a jamais été à la hauteur de leurs principes, notamment dans le cas de l'aide sociale. Par ailleurs, ces droits sont de plus en plus contestés par les tenants de l'idéologie néolibérale qui considèrent qu'ils réduisent la dépendance des personnes au marché du travail pour survivre, ce qui mènerait à la déresponsabilisation et même à la paresse.



Les organisations communautaires se proposent d'accompagner les personnes vulnérables dans une démarche d'autonomie afin de les aider à sortir de la pauvreté et de l'exclusion. Le conseil d'administration du Comité social Centre-Sud, vers 1978.

Comité social Centre-Sud





Mais l'histoire démontre que ces revendications pour des droits sociaux sont ancrées dans l'expérience, parfois douloureuse ou traumatique, du moment institutionnel dans la prise en charge des problèmes sociaux. D'où la contribution primordiale des mouvements sociaux et communautaires qui portent la mémoire de cette expérience et qui nous rappellent que la qualité démocratique d'une collectivité réside dans sa capacité à incarner la solidarité sociale et à assurer le bien-être et la dignité de ses membres les plus vulnérables.



De haut en bas :

De meilleurs salaires visaient à permettre aux familles ouvrières de répondre non seulement à leurs besoins de base, mais également d'assurer le plein développement de leurs enfants. Des ouvriers de Dominion Oilcloth et leur famille lors d'une grève en 1954.

Écomusée du fier monde

L'accès au logement est au cœur des luttes pour l'autonomie et la reconnaissance des nouveaux droits sociaux. Une manifestation pour les droits en habitation, vers 1980.

Écomusée du fier monde

Direction de la recherche / Rédaction  
Martin Petitclerc

Chargé de projet  
Éric Giroux

Comité de coordination  
Louise Bienvenu, Donald Fyson, Éric Giroux et Martin Petitclerc

Coordination  
Kim Petit

Conception graphique et graphisme  
Coquelicot design

Recherche et rédaction  
Louise Bienvenue, Véronika Brandl-Mouton, Anne-Marie Buisson, Noémie Charest-Bourdon, Aline Charles, François Fenchel, Julie Francoeur, Donald Fyson, Brian Gettler, Peter Gossage, Amélie Grenier, François Guérard, Janice Harvey, Jaouad Laaroussi, Benoit Marsan, Sylvie Ménard, David Niget, Thierry Nootens, Kim Petit, Martin Petitclerc, Caroline Robert, Martin Robert, Véronique Strimelle, Robert C.H. Sweeny, Marie-Claude Thifault

Cartographie  
> Laura Barreto Palacio (Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal)  
> Caroline Robert (Centre d'histoire des régulations sociales)  
> Robert C.H. Sweeny (Montréal, l'avenir du passé (MAP))  
> Jean-François Hardy, Émilie Lapierre, Adam Lemire, Jonathan Bernier, Ian Mercier et Simon Dufour (Centre interuniversitaire d'études québécoises)

Révision linguistique  
Marie Pigeon Labrecque

Remerciements  
Archives des Frères de la Charité (Sylvain Deschênes)  
Archives des Sœurs de la Charité (Sœurs Grises)  
Archives des Sœurs de la Providence  
Archives de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur  
Archives de la Ville de Montréal  
Archives de l'Hôpital Sainte-Justine  
Bibliothèque et Archives du Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Département d'histoire, UQAM  
Faculté des sciences humaines, UQAM  
Fondation canadienne pour l'innovation  
Fonds de recherche Société et culture du Québec  
Musée de la Banque du Canada  
Musée McCord  
Projet Montréal, l'avenir du passé (MAP)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec - 2019  
ISBN 978-2-920370-62-3



DISPENSAIRES GOUTTE DE LAIT DE L'HOPITAL  
SAINTE-JUSTINE

DISPENSAIRES  
GOUTTE DE LAIT  
SAINTE-JUSTINE

Dispensaire de la Goutte de lait de l'Hôpital Sainte-Justine, vers 1910.  
Hôpital Sainte-Justine

